

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 44 631 31 11
communications@snb.ch

Zurich, le 22 avril 2015

Moins de dérogations à l'application du taux d'intérêt négatif aux comptes de virement détenus à la BNS

La Banque nationale a achevé son examen

La Banque nationale suisse (BNS) a achevé l'examen des dérogations et réduit considérablement le nombre de titulaires de comptes de virement non soumis au taux d'intérêt négatif.

L'intérêt négatif sera désormais également prélevé sur les comptes de virement des entreprises proches de la Confédération, telle Publica, caisse de pensions de la Confédération. Les titulaires de compte concernés bénéficieront, comme les autres, d'un montant exonéré d'au moins 10 millions de francs. Par ailleurs, les comptes des cantons de Genève et de Zurich, ainsi que de la ville de Zurich seront clôturés. En effet, ils n'ont plus guère été utilisés depuis quelque temps et leurs titulaires ne font plus partie du champ d'activité de la Banque nationale. L'intérêt négatif sera également prélevé sur le compte de la Caisse de pensions de la BNS.

Seuls les comptes de virement de l'administration fédérale centrale et des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG continueront de bénéficier d'une dérogation. La BNS continuera toutefois d'observer l'évolution des avoirs de ces titulaires.